

Encouragement du cinéma suisse en 2012



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Plan de répartition

Art.7. al.1 OECIN

	CHF
Encouragement du cinéma (art. 3 et 4 LCIN)	26 858 500
Production	20 471 000
Aide liée au succès	2 190 000
Aide sélective	18 081 000
Fiction (traitement, scénario, production, post-production)	10 656 000
Documentaire (traitement, développement de projet, production)	3 500 000
Télévision (excl. recettes de la redevance télévision)	2 474 400
Animation (développement de projet, production)	750 600
Films de relève (films de diplômés)	700 000
Aide additionnelle à la Suisse latine	200 000
Promotion, Diversité, Distribution	6 067 500
Aide liée au succès (cinéma/distribution)	2 190 000
Promotion et diversité	3 000 000
Promotion Romandie	300 000
Aide au démarrage films CH	700 000
Distribution art et essai	300 000
Digitalisation des salles	1 700 000
Aide à l'exportation des films CH	300 000
Prix du cinéma Suisse	577 500
Fiduciaire, Controlling et gestion processus	320 000
Fiduciaire	100 000
Controlling et gestion processus	220 000

	CHF
Encouragement de la culture cinématographique (art. 5 LCIN)	14 064 600
Promotion, Médiation, Innovation	7 362 200
Fondation Swiss Films	2 800 000
Activités promotion	150 000
Festivals de film	2 900 000
Médiation – accès à la culture cinématographique	600 000
Journaux, publications	400 000
Innovation – Crossmédia	250 000
Réserve	262 200
Formation continue	1 390 000
Formation continue	1 390 000
Cinémathèque suisse	5 312 400
Contribution à la restauration	75 000
Frais d'exploitation et investissements Penthaz II	5 237 400
Engagement international	9 266 100
Participation au programme UE MEDIA	8 420 600
Participation MEDIA UE	7 853 800
Participation MEDIA CH	566 800
Crédit Europe	845 500
Contribution Eurimages	675 000
Networking européen	170 500
Recettes de la redevance télévision (art.15 LCIN)	270 000

Montants maximaux

	CHF
Encouragement du cinéma	
Traitement	
Documentaire	forfait 5 000
Fiction	forfait 10 000
Développement de projet	
Film d'animation	
Demande uniquement par un producteur	200 000
Documentaire et projets crossmédia	
Demande sans producteur	30 000
Demande par un producteur	50 000
Scénario	
Demande d'aide à l'écriture	30 000
Demande d'aide à l'écriture avec producteur et frais supplémentaires	70 000
Réalisation cinéma	
Court métrage (moins de 60 minutes)	80 000
Long métrage documentaire (films suisses et coproductions) ¹	300 000
Fiction	
Films suisses ou coproductions avec producteur responsable suisse ²	1 000 000
Coproductions avec producteur responsable étranger et avec réalisateur suisse ³	500 000
Coproductions avec producteur responsable étranger et avec réalisateur étranger ⁴	300 000
Réalisation télévision (films ou séries) pour l'année de transition 2012	
Fiction ⁵	450 000
Aide à la sortie des films en salle (post-production)	
Demande par un producteur	50 000
Encouragement de la participation de cinéastes à des festivals de film	
→ Les festivals éligibles figurent dans une liste séparée. Renseignements auprès de l'OFC ou de Swiss Films.	

	CHF
Aide à la distribution	
Aide à l'exportation de films suisses	
Montant maximum ⁶	30 000
Aide au démarrage des films suisses avec réalisateur suisse	
Montant maximum pour exploitation minimale (14 projections par 2 régions) ⁷	15 000
Par chaque région en plus jusqu'à 7 régions ⁷	3 000
Aide à la distribution des films étrangers art et essai	
Montant maximum ⁸	25 000
Montant maximum par année et entreprise ⁸	80 000
Aide à la diversité de l'offre et la numérisation des salles de cinéma	
Montant maximum numérisation ⁹	60 000
Montant maximum prime à la diversité de l'offre sans la numérisation	5 000
→ La liste des pays éligibles, la répartition des régions cinématographiques et les montants détaillés avec ou sans la numérisation sont publiés séparément.	

Notes

1 – 4

Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants:

- 1 CHF 500 000
- 2 CHF 1 500 000
- 3 CHF 1 000 000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants:

- Hauteur du financement étranger confirmé, en particulier les financements publics
- Hauteur du budget et possibilité de garantir la part suisse (production majoritaire et reconnaissance)

4 CHF 500 000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants:

- Hauteur du financement étranger confirmé, en particulier les financements publics
- Hauteur du budget et possibilité de garantir la part suisse (production majoritaire et reconnaissance)
- Hauteur de la participation artistique et technique suisse

5

La contribution de l'OFC ne peut pas dépasser celle de la télévision.

6

Demandé par le producteur suisse. Max. 50% des frais justifiés sont pris en charge.

7

L' aide au démarrage ne peut excéder 125 francs par projection. Max. 50% des frais justifiés sont pris en charge (calcul dégressif en fonction des entrées, dès 30 000 à 70 000 entrées baisse des montants alloués). Jusqu'à 70% des frais de distribution pour la Suisse latine.

8

Max. 50% des frais justifiés sont pris en charge (calcul dégressif en fonction des entrées, dès 30 000 à 70 000 entrées baisse des montants alloués).

9

Max. 50% des frais pour serveur et beamer

Calendrier

Fiction

Demande pour:

- Aides à la réalisation de longs métrages de cinéma (films suisses et coproductions)

Échéances	Séances
10.12.2011	30.01 – 01.02.2012
23.03.2012	30.04 – 01.05.2012
06.07.2012	13.08 – 14.08.2012
26.10.2012	03.12 – 04.12.2012

Demande pour:

- Aides à l'écriture de scénarios et de traitements
- Aides à la réalisation de courts métrages
- Aides à la post-production
- Aides à la réalisation de films de télévision

Échéances	Séances
03.02.2012	15.03 – 16.03.2012
11.05.2012	27.06 – 28.06.2012
31.08.2012	11.10 – 12.10.2012

Documentaire

Demande pour:

- Aides à la réalisation de longs métrages
- Aides au traitement et développement de projets

Échéances	Séances
10.12.2011	26.01 – 27.01.2012
23.03.2012	02.05 – 03.05.2012
06.07.2012	15.08 – 16.08.2012
26.10.2012	05.12 – 06.12.2012

Demande pour:

- Aides à la réalisation de longs métrages
- Aides à la réalisation de courts métrages
- Aides à la post-production

Échéances	Séances
03.02.2012	13.03 – 14.03.2012
11.05.2012	25.06 – 26.06.2012
31.08.2012	09.10 – 10.10.2012

Animation

Tous types de demandes

Échéances	Séances
03.02.2012	12.03.2012
11.05.2012	29.06.2012
31.08.2012	08.10.2012

Commission Technique

Les séances n'ont lieu qu'en cas de besoin. Les délais indiquent la date ultime de convocation de la commission. Les modalités de dépôt feront l'objet d'une information ultérieure courant novembre.

Délais de convocation	Séances
12.01.2012	19.01.2012
09.02.2012	16.02.2012
26.03.2012	02.04.2012
27.04.2012	04.05.2012
25.05.2012	01.06.2012
06.07.2012	12.07.2012
10.08.2012	17.08.2012
31.08.2012	07.09.2012
19.10.2012	26.10.2012
30.11.2012	07.12.2012

Autres délais

Aide à l'exportation de films suisses:

2 avril, 29 juin, 3 septembre, 3 décembre

Aide au démarrage de films suisses avec réalisateur Suisse:

Au plus tard 7 jours avant la sortie du film

Aide à la distribution art et essai:

Au plus tard 7 jours avant la sortie du film

Délais d'inscription Aide liée au succès

Annonce des films et bénéficiaires:

jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie

Participation à des festivals de film:

jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie

Participation de courts-métrages à des festivals de film: jusqu'au 31 décembre 2012

Des films qui ont reçu une contribution de l'OFC aide sélective pour la production sont déjà préenregistrés pour l'aide liée au succès. Certaines données comme la clé de répartition entre les bénéficiaires des mêmes catégories ainsi que les participations à des festivals sont en tout cas à annoncer à l'OFC jusqu'à la fin de l'année respective.

Sous réserve de modification

Informations supplémentaires sous www.bak.admin.ch

Info

Communication

Newsletter

La section cinéma informe régulièrement par sa newsletter électronique de ses activités: Mises au concours, rencontres de coproductions, coopération européenne, tables rondes, concours et prix, soutiens qu'elle accorde dans ses différents domaines d'activités, délais de dépôt, communiqués de presse, etc.

Vous pouvez vous abonner à ce service:

www.bak.admin.ch/film

Régimes d'encouragement 2012 – 2015

Les nouveaux régimes d'encouragement et l'ordonnance y correspondant se trouvent sur le site internet de l'OFC comme suivant: www.admin.ch/ch/f/rs/c443_113.html

Contact

Contact section cinéma

Pour toutes questions et informations générales concernant la section cinéma veuillez vous adresser à: cinema.film@bak.admin.ch

Pour toutes questions spécifiques concernant l'aide sélective, c.-à-d. demandes, reconnaissances et versements, veuillez vous adresser à: selektive@bak.admin.ch

Pour toutes questions spécifiques concernant l'aide liée au succès, c.-à-d. demandes, versements, retrait des bonifications, veuillez vous adresser à: succes-cinema@bak.admin.ch

Contact MEDIA

Depuis le 1er septembre 2011 Corinna Marschall est la nouvelle directrice de MEDIA Desk Suisse.

MEDIA Desk Suisse
Neugasse 6
CH-8005 Zürich
T + 41 43 960 39 29
F + 41 43 211 40 60
www.mediadesk.ch
info@mediadesk.ch

Section Cinéma

Chef:
Ivo Kummer

Suppléant Chef:
Laurent Steiert

Secrétariat:
cinema.film@bak.admin.ch
Béatrice Wittwer
T + 41 031 322 92 71
F + 41 031 322 57 71

Questions juridiques

Christine Hirt

Encouragement du cinéma

selektive@bak.admin.ch
succes-cinema@bak.admin.ch

Responsable:
Olivier Müller

Collaboratrices spécialisées:
Katharina Hunsperger
Núria Gysin
Karin Vollrath

Culture cinématographique

Responsable:
Nicole Greuter

Collaboratrice scientifique:
Franca von Scarpatetti